



570, rue du Roi
Québec G1K 2X2
Tél.: 522-1568

Québec, ce 10 septembre 2012

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria
2e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Par courriel et extranet

**Objet : R-3814-2012;
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2013-2014 ;
Correction au texte de la demande d'intervention;**

Chère consoeur,

Voici la demande d'intervention corrigée de l'ACEF de Québec au présent dossier. Effectivement, le texte comportait une partie qui ne faisait pas référence à la demande soumise par le Distributeur. Il y a eu fusion du projet d'intervention de l'année passée avec celui de la présente année. Comme les références indiquaient des documents sans date précise, cette fusion de texte n'a pas été détectée. Cette partie a été enlevée.

Quant aux conclusions recherchées, celles-ci correspondent aux objectifs de base d'un organisme représentant les intérêts des consommateurs résidentiels. Comme mentionné dans le texte d'intervention, il est possible que des questions ou des conclusions supplémentaires soient présentées puisque notre analyste s'est jointe à l'équipe de l'ACEF que tout récemment. Pour être plus précis, notre analyste n'a eu que deux jours, depuis son engagement, pour traiter ce dossier et nous proposer une approche.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations distinguées.

C.c. Me Éric Fraser

Denis Falardeau
Avocat
ACEF de Québec